

## **Procès-Verbal**

**Bureau Syndical**

**9 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le neuf mars, à 19 heures, le Bureau du **Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant Yerres-Seine – EPAGE de l'Yerres (SyAGE)**, légalement convoqué et procédant par délégation du Comité Syndical, s'est réuni au SyAGE - 17, rue Gustave Eiffel à Montgeron, sous la Présidence de Monsieur Romain COLAS, Président du Syndicat.

En vertu de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, cette réunion s'est tenue en visioconférence et en présentielle.

Secrétaire de séance : Charles DARMON

### **Etaient présents, en présentiel, les Délégués ci-après**

M. CHARPENTIER Philippe, Vice-Président du SyAGE, (pour le point 3)  
M. CARBONNET Gilles, Vice-Président du SyAGE  
M. COLAS Romain, Président du SyAGE,  
M. DARMON Charles, Secrétaire du SyAGE  
M. DUCELLIER Nicolas, Vice-Président du SyAGE  
M. FERRIER Christian, Vice-Président du SyAGE,  
M. GAUDIN Philippe, Vice-Président du SyAGE  
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy, Vice-Président du SyAGE

### **Etaient présents, en visioconférence, les Délégués ci-après**

M. CHAZAL Thomas, Vice-Président du SyAGE,  
M. DAMIATI Michaël, Vice-Président du SyAGE,  
Mme DONCARLI Sylvie, Vice-Présidente du SyAGE,  
M. GHIS Christian, Vice-Président du SyAGE,  
M. GRANDISSON Max, Assesseur du SyAGE  
M. REMOND Bertrand, Assesseur du SyAGE

### **Ont donné procuration**

|   |   |                                       |
|---|---|---------------------------------------|
| M. CHARPENTIER Philippe, Vice-Président du SyAGE, | à | COLAS Romain (pour les points 1 et 2) |
| M. CUYPERS Marc, Vice-Président du SyAGE,         | à | COLAS Romain                          |
| M. GALLIER Bruno, Vice-Président du SyAGE         | à | CHAZAL Thomas                         |
| M. GUILLEN Nicolas, Assesseur du SyAGE            | à | DUCELLIER Nicolas                     |
| M. TROUVÉ Gilles, Assesseur du SyAGE              | à | GAUDIN Philippe                       |

### **Etaient absents et excusés**

M. BRAGARD Nicolas, Assesseur du SyAGE  
M. DELAUAUX Jean-Claude, Assesseur du SyAGE  
M. GONZALES Didier, Vice-Président du SyAGE  
Mme SPANO Cécile, Assesseur du SyAGE,  
M. VORDONIS Patrick, Assesseur du SyAGE

Le Président ouvre la séance.

#### Procédure d'appel

Le Président informe que c'est une condition requise pour assurer la légalité des délibérations à prendre et demande, aux élus, de bien vouloir répondre présent à l'appel de leur nom. (Il est procédé à l'appel nominal). Le quorum est atteint.

#### Approbation du Procès-Verbal du Bureau du 9 février 2022

Le Président, n'ayant été destinataire d'aucune demande d'amendement ou de commentaires particuliers, met aux voix le compte rendu, qui est adopté à l'unanimité.

#### Ordre du Jour

Lecture de l'ordre du jour.

En l'absence d'observation, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

### **Affaires générales et finances**

#### **1. Création d'emplois (rapporteur R. Colas).**

Le Président précise que cette délibération permet de recruter du personnel contractuel si aucun fonctionnaire territorial ne postule pour ces postes.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, de créer un emploi permanent à temps complet de juriste, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, catégorie hiérarchique A et un emploi permanent à temps complet de Responsable Technique et Logistique, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, catégorie hiérarchique A. Dit que la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.

#### **2. Convention entre le SyAGE et l'EPA ORSA - Aménagement des espaces publics de la ZAC multisites à Villeneuve-Saint-Georges - Réhabilitation des réseaux publics d'assainissement existants (rapporteur M. Damiaty)**

Le Président remercie Monsieur Damiaty pour la présentation de ce rapport.

P. Gaudin précise que les travaux rue Henri Janin arrivent à leur terme et que ceux de la rue Leduc ont commencé. La circulation est un peu difficile mais la communication avec les riverains a été optimale. Les travaux sont réalisés dans les meilleures conditions possibles et que tout se passe pour le mieux.

Le Président remercie Monsieur Gaudin pour son intervention.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, le Président à signer avec l'EPA ORSA, aménageur de la ZAC Multisites à Villeneuve-Saint-Georges, la convention pour la réhabilitation d'une partie du réseau public d'eaux usées en tranchée ouverte sur le secteur Carnot. Un projet de la convention est joint à la présente délibération. Précise que la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPA ORSA, sous le contrôle du SyAGE propriétaire de la canalisation d'eaux usées et que le SyAGE prendra à sa charge le chemisage du réseau d'eaux usées

#### **3. Accord-cadre à bons de commande - Contrôles des installations d'assainissement non domestiques et assimilés - Marché n°22-10 - Lot n°2 : Contrôles des installations d'assainissement non domestiques et assimilés complexes - Procédure d'Appel d'offres ouvert - Signature du marché (rapporteur P. Charpentier)**

Le Président remercie Monsieur Charpentier pour la présentation de ce rapport.

En l'absence d'observation et d'opposition, la délibération est mise aux voix.

**Le Bureau Syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les termes de l'accord-cadre à bons de commande portant sur les contrôles des installations d'assainissement non domestiques et assimilés - Lot n°2 : Contrôles des installations d'assainissement non domestiques et assimilés complexes. Autorise le Président à signer ce marché dans les conditions prévues au Code de la Commande Publique et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique retenu par la commission d'appel d'offres, lot n°2 sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 60 000 € HT - Titulaire : SETEC HYDRATEC SAS. Précise que le marché est conclu pour une durée d'1 an à compter du 22 mars 2022 ou de sa date de notification au titulaire si celle-ci est postérieure et pourra être reconduit d'année en année, sans que les caractéristiques en soient changées, par tacite reconduction, dans la limite de 4 ans, période initiale comprise**

### Questions spéciales

**Le Président a épuisé l'ordre du jour et demande s'il y a des interventions ?**

**M. Damiani demande s'il est possible, lors de la mise en place du calendrier de réunions du SyAGE, de faire en sorte que les dates ne coïncident pas avec d'autres syndicats, notamment avec celles du SIVOM.**

**Le Président informe que, lors de l'établissement de son calendrier prévisionnel annuel, le SyAGE est très vigilant quant aux dates de ses réunions et que des échanges sont faits dans ce sens. Concernant les séances de Bureau, il précise que le Syndicat est tenu de se conformer à celles des Commissions d'Appel d'Offres afin de respecter les dates des marchés à attribuer et/ou des avis à donner.**

**Il informe que, conformément aux consignes du Gouvernement, le SyAGE va reprendre ses séances en présentiel, à savoir, pour le trimestre prochain :**

- 13 avril : Bureau à 19h30
- 18 mai : Bureau à 19h30
- 22 juin : CAO / Bureau / Comité (séances délocalisées à Favières-en-Brie)

**Il précise qu'un calendrier de séances, mis à jour, sera adressé aux élus très prochainement.**

**Le Président informe les membres du Bureau qu'une réunion publique se tiendra ce vendredi 11 mars à Vigneux, relative au projet de renaturation et valorisation du site Montalbot en partenariat avec le SyAGE, la commune de Vigneux, le Département de l'Essonne et la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine. A l'issue de cette réunion, la convention cadre, y afférent, sera signée, au nom du syndicat, par Sylvie Doncarli.**

**D'autres interventions ? Non ? La séance est levée à 19h20.**

Le Président,

Romain COLAS

